



# 6

Jusqu'à

80 %

de financement

## PLAN D'INVESTISSEMENT «SOUTENIR LA CRÉATION DE PLACES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE»



### BÉNÉFICIAIRES

Communes, EPCI, associations



### FORME DE L'AIDE

Subventions, PTZ, prêts bonifiés



### INTENSITÉ DE L'AIDE

Jusqu'à 80 % des coûts totaux éligibles



### PÉRIODE

Au fil de l'eau selon vos projets

### FINANCEUR :



## CONSTRUCTION-EXTENSION DE CRÈCHES

Évoquée depuis plusieurs mois par le Gouvernement, la **volonté de créer un service public de la Petite Enfance** s'appuie sur le constat que l'offre globale de mode de garde **ne couvre que 58% de l'ensemble des enfants de moins de 3 ans**, avec de fortes inégalités selon les territoires. Ainsi, l'Etat a réaffirmé **sa volonté de créer 200 000 places d'accueil de crèche supplémentaires**.

## QUELS SOUTIENS ?

La CNAF propose un **dispositif d'aides exceptionnelles à l'investissement de plus de 50 millions d'euros** (Plan Rebond), reposant sur une majoration du barème du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant. De plus, une autre majoration soutient tous les projets s'implantant dans les territoires prioritaires.

### Des aides complexes à mobiliser :

Les interventions de la CAF et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sont très encadrées sur le plan réglementaire comme budgétaire. Si d'autres financeurs peuvent aussi être associés au projet, **il s'avère donc essentiel, pour optimiser ces financements, de respecter un calendrier précis et de qualifier les dépenses susceptibles d'être co-financées**. ABF Décisions dispose d'une fine connaissance de ces projets et de l'optimisation des dossiers de demande d'aides, notamment dans le cadre de projet associant les enjeux d'accueil de jeunes enfants, de formation ou encore de lien intergénérationnel.

## TÉMOIGNAGE

Florence MACHEFER, Cheffe d'établissement du Lycée Les Buissonnets – Angers :  
« Pour le projet des Buissonnets, j'ai fait le choix d'être accompagnée pour la recherche de financements par ABF Décisions. Premier dossier déposé, premier succès pour le financement combiné de la micro-crèche par la CAF et la MSA. C'est un partenariat gagnant/gagnant avec une équipe professionnelle, réactive, à l'écoute de nos besoins. C'est l'assurance d'un dossier de qualité déposé auprès des financeurs et d'un véritable gain de temps ».  
Résultat : 80% d'aide sous forme de subvention.



**Régis  
LAMY**

Responsable développement  
Acteurs Publics & Associations

06 42 89 56 34  
rlamy@abfdecisions.fr

**ABF**  
LE RÉFLEXE AIDE PUBLIQUE



**19ANS**  
D'expérience

**220M€**  
D'aides publiques  
obtenues en 2021

**8**  
Implantations  
en France

**98**  
Collaborateurs